

## REUNION DES MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL GT9 - INFRASTRUCTURE ET RESEAUX – Tarn-et-Garonne

### Communauté de commune des Deux Rives

Type de document	RELEVÉ D'ÉCHANGES ET DE CONCLUSIONS
Groupe de travail	GT9 – Tarn-et-Garonne
Date de la réunion	19 septembre 2011
Lieu de réunion	DDT 82 - Montauban
Référence	GPSO-11-ISA-2-CRT-4728-v1

#### Synthèse des échanges et avis du groupe de travail

- Introduction

RFF introduit la réunion et indique que celle-ci s'inscrit dans la continuité des échanges tenus en juin 2011. Les études des rétablissements ont été approfondies sur la base du tracé optimisé et des demandes issues lors de la précédente session du GT. Le dossier de fin d'étape est en cours d'élaboration pour être proposé au ministère en fin d'année 2011. A ce titre le préfet de région a sollicité l'avis des communes d'ici fin octobre 2011 sur le projet dans son ensemble.

- **Présentation des rétablissements**

Chaque rétablissement est présenté, ainsi que les rabattements mis en œuvre latéralement à la LGV.

Les échanges ou observations sont répertoriées ci-après :

**MERLES :**

M. le Maire souhaite à nouveau le rétablissement de la Voie communale parallèle et à l'ouest de la RD67 au lieu-dit Pujade. Il précise aussi que le carrefour avec la RD 12 au sud est dangereux, ce que le CG confirme.

*ISA répond que ce point a déjà été regardé avec précision et que le profil en long des LGV et A62 ne le permettent pas. Concernant l'aménagement du carrefour RD67-RD12, RFF prend en compte la demande.*

**SAINT-MICHEL :**

M. le Maire demande que soit étudié un passage agricole sous l'ouvrage de la Sardine pour la ferme de Bordeneuve.

*ISA et RFF regarderont la faisabilité d'un tel rétablissement.*

**Conseil Général :**

Le représentant du CG 82 demande que les observations faites en juillet soient prises en compte.

*RFF précise que les observations du niveau avant-projet ont été prises en compte et que les autres observations plus ciblées seront étudiées dans le cadre de la suite des études, lors de l'Avant Projet Détaillé.*

- **Conclusion :** RFF souhaite que les communes puissent émettre leur avis sur le projet optimisé comme demandé par le préfet.